



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

HUDOC-CEDH FAQ – Foire aux questions



Mise à jour : janvier 2026

Table des matières

| | |
|--|---|
| 1. Est-il possible de générer des statistiques à partir de la base de données HUDOC-CEDH ? | 3 |
| 2. Comment faire des recherches dans la base de données HUDOC-CEDH ? | 3 |
| 3. Dans quelles langues l’interface HUDOC-CEDH est-elle disponible ?..... | 3 |
| 4. Quelles sont les catégories de documents disponibles ? | 3 |
| 5. Dans quelles langues les textes sont-ils disponibles ?..... | 3 |
| Langues officielles : | 3 |
| Traductions en langues non officielles : | 3 |
| 6. Qu’est-ce que la recherche texte ?..... | 4 |
| 7. À quoi servent les filtres ? | 4 |
| 8. Qu’est-ce que la recherche par niveaux d’importance ?..... | 4 |
| 9. Qu’est-ce que la recherche par mots-clés ? | 5 |
| 10. Qu’est-ce que la recherche par la jurisprudence de Strasbourg ? | 5 |
| 11. Qu’est-ce que la Fiche détaillée du document ? Où la trouver ? | 5 |
| 12. Quels sont les textes analysés ? | 6 |
| 13. Quel opérateur booléen relie les champs de recherche avancée et les filtres ?..... | 6 |

1. Est-il possible de générer des statistiques à partir de la base de données HUDOC-CEDH ?

Pour connaître les statistiques, veuillez consulter les [rapports annuels](#) de la Cour et les mises à jour régulières publiés en ligne. La base de données HUDOC-CEDH n'est pas destinée à une recherche statistique.

2. Comment faire des recherches dans la base de données HUDOC-CEDH ?

Le manuel d'utilisation et les tutoriels sont disponibles dans la rubrique [Aide](#) disponible en bas de page de l'interface HUDOC-CEDH.

Pour afficher des détails et des exemples sur l'utilisation des filtres et des champs de recherche, passez votre souris sur le point d'interrogation (?) qui se trouve à côté dans HUDOC-CEDH.

3. Dans quelles langues l'interface HUDOC-CEDH est-elle disponible ?

L'interface HUDOC-CEDH est disponible en [français](#), en [anglais](#) et aussi en [arménien](#), en [bulgare](#), en [espagnol](#), en [géorgien](#), en [roumain](#), en [russe](#), en [turc](#) et en [ukrainien](#). Pour changer la langue de l'interface, sélectionnez celle de votre choix en cliquant sur le lien « Autres langues ».

4. Quelles sont les catégories de documents disponibles ?

La jurisprudence issue des organes de la Convention est classée en différentes catégories de documents : Arrêts (Grande Chambre, chambre et comité), Décisions (Grande Chambre, chambre, comité, Commission et comité de filtrage), Affaires communiquées, Résumés juridiques, Avis consultatifs (article 47 et Protocole n° 16), Rapports et Résolutions (exécution, fond) du Comité des Ministres.

Vous pouvez lancer des recherches dans une ou plusieurs de ces catégories à la fois.

Par défaut, seules les catégories Arrêts de Grande Chambre et Arrêts de chambre sont sélectionnées. Si vous souhaitez consulter une ou plusieurs autres catégories de documents, il vous suffit de cocher les cases correspondantes.

Le [Schéma simplifié du cheminement d'une requête à la Cour selon la formation judiciaire](#) (document PDF) peut vous aider à comprendre les catégories de document.

5. Dans quelles langues les textes sont-ils disponibles ?

Langues officielles :

Les arrêts, les décisions et les autres textes sont disponibles sur HUDOC-CEDH dans l'une ou les deux langues officielles de la Cour (le français et l'anglais). Seuls les arrêts et décisions de Grande Chambre et les textes sélectionnés pour publication au Recueil ou sélectionnés comme affaires phares sont disponibles par défaut dans les deux langues.

Traductions en langues non officielles :

HUDOC-CEDH propose également des traductions en langues non officielles.

Sauf indication contraire, les traductions dans les langues non officielles ne sont pas l'œuvre du greffe de la Cour, qui n'en contrôle ni l'exactitude ni la qualité linguistique.

Ces traductions ne sont publiées sur HUDOC-CEDH qu'à titre purement informatif et n'engagent pas la responsabilité de la Cour.

Plusieurs traductions dans la même langue peuvent être proposées pour un même arrêt ou une même décision.

Si vous copiez l'adresse URL de la session correspondant à votre recherche en langue non officielle, à chaque fois que vous la collerez dans la barre d'adresse vous obtiendrez des résultats mis à jour.

Exemple : Vous aurez tous les résultats à jour pour la recherche « arrêts de Grande Chambre » en croate en collant dans la barre d'adresse l'URL suivante :

`http://hudoc.echr.coe.int/fre#{"languageisocode":["HRV"],"documentcollectionid2":["GRANDCHAMBER"]}`

6. Qu'est-ce que la recherche texte ?

La recherche texte permet de rechercher un mot, une phrase ou un groupe de mots dans les catégories de documents sélectionnées.

Elle est utilisée, entre autres, pour une recherche sur une thématique telle que l'asile, le terrorisme, la protection des données, etc.

Vous pouvez utiliser les opérateurs booléens, tels que, AND (pour trouver des documents contenant les deux termes entourant le AND dans n'importe quel ordre), OR (pour trouver des documents contenant l'un ou l'autre des deux termes entourant le OR), et NEAR (pour trouver des documents dans lesquels les termes entourant le NEAR sont proches l'un de l'autre), ainsi que les guillemets " " pour rechercher un groupe de mots dans l'ordre où il est écrit.

7. À quoi servent les filtres ?

Les filtres vous permettent d'affiner facilement vos recherches.

Les filtres proposés sont les suivants : Langue, Importance, État, Article, Non-violation, Violation.

Vous pouvez aussi filtrer votre recherche grâce aux Mots-clés.

Vous trouverez aussi les filtres Type de document, Date, Juge, Organe décisionnel, Juridiction et Organisation sous la rubrique Plus de filtres.

La liste des résultats est mise à jour à chaque fois qu'un nouveau filtre est sélectionné.

8. Qu'est-ce que la recherche par niveaux d'importance ?

Le filtre Niveaux d'importance permet de rechercher des arrêts, des décisions et/ou des avis consultatifs par niveau d'importance.

Les affaires sont réparties en quatre catégories, la plus importante étant celle des Affaires phares. Viennent ensuite les niveaux 1, 2 et 3. Ces niveaux sont attribués provisoirement jusqu'à ce que le Bureau ait décidé quelles sont les affaires sélectionnées comme affaires phares. Ainsi par exemple, une affaire à laquelle a provisoirement été attribué le niveau 1 mais qui est ensuite sélectionnée comme affaire phare passe dans la catégorie Affaires phares. Ces décisions du Bureau sont publiées sur le site CEDH-KS (rubrique Mise à jour de la jurisprudence → [Sélection d'affaires phares](#)).

Affaires phares : Arrêts, décisions et avis consultatifs rendus depuis la création de la nouvelle Cour de 1998 et publiés ou sélectionnés pour publication au Recueil des arrêts et décisions de la Cour de 1998 à 2015, et à partir de 2016, sélectionnés comme affaires phares. Depuis 2007, cette sélection est

opérée par le Bureau de la Cour¹ sur proposition de la Jurisconsulte². Les arrêts de l'ancienne Cour (publiés dans la Série A et le Recueil) et les affaires publiées précédemment dans le recueil des Décisions et rapports de la Commission ne figurent pas dans la catégorie Affaires phares. Ils sont classés dans les catégories 1, 2 et 3.

1 = Importance élevée : Tous les arrêts, décisions et avis consultatifs ne figurant pas dans la catégorie Recueil ou Affaires phares qui apportent une contribution importante à l'évolution, la clarification ou la modification de la jurisprudence de la Cour, soit de manière générale soit pour un État donné.

2 = Importance moyenne : Autres arrêts, décisions et avis consultatifs qui, sans apporter une contribution importante à la jurisprudence existante, n'en constituent pas simplement une application.

3 = Importance faible : Arrêts, décisions et avis consultatifs n'ayant qu'un faible intérêt juridique, soit parce qu'ils ne font qu'appliquer la jurisprudence existante, soit parce qu'ils concernent des règlements amiables ou des radiations du rôle (les règlements amiables et les radiations du rôle qui présentent un intérêt particulier ne relèvent toutefois pas de cette catégorie).

Les niveaux d'importance sont mentionnés dans la Fiche détaillée qui accompagne chaque arrêt et chaque décision.

9. Qu'est-ce que la recherche par mots-clés ?

Les questions juridiques traitées dans chaque affaire sont synthétisées dans une [liste de mots-clés](#) qui contient des termes directement extraits (pour la plupart) du texte de la Convention européenne des droits de l'homme et des Protocoles additionnels.

Une recherche avec ces mots-clés vous permettra de trouver un ensemble de documents ayant un contenu juridique similaire.

10. Qu'est-ce que la recherche par la jurisprudence de Strasbourg ?

Utilisez la recherche **Jurisprudence de Strasbourg** dans la Recherche avancée pour trouver l'ensemble des affaires de la Cour et de l'ancienne commission mentionnées dans les arrêts et décisions.

La Cour fonde son raisonnement sur les arrêts et décisions rendus précédemment.

Exemple : entrez Hatton ou 36022/97 dans le champ et vous trouverez toutes les affaires dans lesquelles l'arrêt *Hatton c. Royaume-Uni* est cité.

11. Qu'est-ce que la Fiche détaillée du document ? Où la trouver ?

La **Fiche détaillée** contient les informations associées à chaque document dans HUDOC-CEDH et donne un bref aperçu de la portée de l'affaire.

Les **informations** figurant dans la Fiche détaillée comprennent des données de base (Organe décisionnel, Type de document, Langue(s), Titre, Numéro de requête, État(s) défendeur(s), Date de l'arrêt/de la décision), ainsi que des données juridiques plus spécifiques (Niveau d'importance,

¹ La Cour se dote d'un bureau, composé du président et des vice-présidents de la Cour et des présidents de section (article 9A du règlement de la Cour).

² Aux fins de la qualité et de la cohérence de sa jurisprudence, la Cour est assistée d'un jurisconsulte. Celui-ci fait partie du greffe. Il fournit des avis et des informations, notamment aux formations de jugement et aux membres de la Cour (article 18B du règlement de la Cour).

Applicabilité, Conclusion(s), Article(s), Règlement de la Cour, Op. séparée(s), Jurisprudence de Strasbourg, Droit interne, Droit international et autres textes pertinents, Mots-clés, et ECLI).

On peut ouvrir la Fiche détaillée du document depuis la liste des résultats en cliquant sur le lien Fiche détaillée.

On peut aussi y accéder par l'onglet Fiche détaillée disponible sur la page de la version Html du document.

12. Quels sont les textes analysés ?

Seuls les textes d'importance Affaires phares, 1 et 2 comportent une analyse complète et peuvent être faire l'objet d'une recherche par tous les champs.

En raison du grand nombre d'affaires, depuis 2007, il n'est associé aux arrêts et décisions de moindre intérêt du point de vue de la jurisprudence de la Cour (niveau d'importance 3) que certaines informations analytiques.

Pour cette catégorie d'affaires, seuls les champs suivants sont opérationnels : recherche texte, Langue, Niveau d'importance, État, Date, Article et Mots-clés.

Les champs de recherche suivants ne sont pas disponibles pour les arrêts et décisions d'importance 3 : Jurisprudence de Strasbourg, Règlement de la Cour, Applicabilité, Opinions séparées, Droit interne et Droit international et Autres textes pertinents.

13. Quel opérateur booléen relie les champs de recherche avancée et les filtres ?

L'**opérateur booléen utilisé par défaut dans les champs de recherche** de la base de données HUDOC-CEDH est AND. Ainsi, les critères entrés dans les différents champs de recherche sont cumulatifs.

Si vous entrez des critères dans plusieurs champs en même temps, par exemple Texte et Applicabilité, la recherche portera sur les termes entrés dans ces deux champs.

L'**opérateur booléen utilisé par défaut pour les filtres** est OR.

Tous les filtres à l'exception de Langue, Importance et Date permettent de choisir entre les opérateurs booléens 'AND' et 'OR' lorsqu'on lance une recherche sur plusieurs critères pour le même filtre.